



APPEL À PROJETS

« FONDS D'ANIMATION LOCALE SOLIDARITÉ de Paris Centre pour 2025 »

Date de publication : 10 avril 2025

Date limite de candidature : 10 mai 2025

Contact : carole.barrein@paris.fr et Dsol-Eis-Centre.vdp@paris.fr

Règlement de l'Appel à projets

« FAL SOLIDARITE de Paris Centre pour 2025 »

1. Présentation et objectifs de l'appel à projets

Afin de soutenir l'émergence de projets de développement social au niveau de chaque arrondissement, la Maire de Paris a souhaité que soit créé un Fonds d'animation locale (FAL) destiné à financer des projets associatifs à vocation sociale, répondant à des besoins sociaux de chaque arrondissement.

L'enveloppe dédiée à Paris Centre pour 2025 s'élèvera à 16 000 € pour financer des projets et actions au bénéfice des habitants de l'arrondissement concernés par les politiques sociales. Ces projets et actions devront s'inscrire en cohérence avec les principaux axes de la feuille de route d'arrondissement relevant du champ des politiques sociales et avec les priorités des différents schémas et stratégies portés par l'exécutif parisien et animés par la DSOL (schéma seniors, stratégie parisienne handicap, schéma parisien de la protection de l'enfance, le pacte de lutte contre l'exclusion, le plan parisien d'insertion par l'emploi, la stratégie parisienne d'inclusion numérique)

Dans ce cadre, la Mairie de Paris Centre organise le présent appel à projets auprès des acteurs associatifs.

De façon à offrir une pluralité d'actions pour la diversité des publics d'une part et d'autre part garantir un impact suffisant des projets soutenus, **le montant de subvention est fixé par projet à un minimum de 1.500€.**

Sous réserve du vote des crédits au budget primitif de la Ville de Paris pour l'année 2025, les subventions aux projets sélectionnés seront proposées à délibération du Conseil de Paris au mois d'octobre 2025, après la tenue par la Mairie d'arrondissement d'une commission de sélection chargée d'analyser et de sélectionner les projets qui auront été déposés dans les conditions détaillées ci-après.

2. Critères de recevabilité et de sélection

Sont éligibles les projets portés par des associations d'intérêt général.

Critères de recevabilité :

- L'association est déclarée auprès de la Préfecture et dispose d'un numéro SIRET.

- L'association souscrit au contrat d'engagement républicain prévu par le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021.
- Le projet se déroule dans l'arrondissement.
- Le projet est uniquement constitué d'actions gratuites.
- Le dossier précise les contours du projet associatif.
- La nature du projet relève de la subvention de fonctionnement.
- Le dossier de réponse doit impérativement être déposé sur Paris Subventions avec l'intitulé FALSOLPC.
- Le dossier de réponse est complet à la date de clôture de l'appel à projets : attention, les dossiers incomplets ne seront pas examinés.

Bonne pratique => n'attendez pas les derniers jours pour déposer votre demande, vous n'aurez pas le temps de compléter votre dossier dans les délais si une pièce manquait ou n'était pas conforme.

Critères de sélection :

- Des projets et actions répondant prioritairement aux objectifs sociaux de la feuille de route d'arrondissement suivants :
 - Renforcer les dispositifs de solidarité : actions de lutte contre la précarité, l'exclusion sociale, de soutien alimentaire et lutte contre toutes formes de violences notamment sexistes, sexuelles intrafamiliales et/ou contre les enfants
 - Renforcer les actions à destination des seniors et/ou des personnes en situation de handicap : Notamment prévention de l'isolement, de la perte d'autonomie ; inclusion sociale, résorption de la fracture numérique etc.
 - Allers vers les habitants et engager de nouvelles actions "hors les murs" : Proposer de nouvelles actions itinérantes, interventions dans l'espace public ou à domicile, mobilisation des habitants éloignés des structures classiques.
- L'Inscription des projets et actions dans l'intérêt public local,
- Déroulement des actions sur le territoire de l'arrondissement au bénéfice de ses habitants,
- La dimension participative des projets permettant aux habitants et particulièrement les plus vulnérables de renforcer leur pouvoir d'agir
- La couverture de nouveaux besoins ou besoins non couverts
- Le caractère innovant ou expérimental du projet et des actions
- La qualité technique du projet (cohérence des actions et des compétences et moyens mobilisés, faisabilité technique).

Important : les associations qui bénéficieront d'une subvention devront rendre compte de leur utilisation dans les 6 mois suivant l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée. Devront être fournis :

- Des éléments concernant la date, le lieu et l'objet de la prestation
- Des éléments relatifs à la réalisation, partielle ou totale, des objectifs initialement fixés dans le cahier des charges du projet
- Un bilan financier détaillé relatif à la réalisation du projet
- Un avis qualitatif sur le résultat du projet
- Le modèle CERFA (en pièce jointe) devra être utilisé

3. Modalités de réponse à l'appel à projets

3.1. Calendrier prévisionnel

- Ouverture de l'appel à projets : Le 10 avril 2025
- Date limite de réponse via le dépôt d'un dossier sur le portail Paris Asso : 10 mai 2025
- Date prévisionnelle de la commission de sélection : juin 2025
- Date prévisionnelle du Conseil de Paris délibérant des attributions de subventions au titre du FAL : octobre 2025

3.2. Référencement sur Paris Asso

Paris Asso est le portail numérique de la Ville de Paris : via le service numérique Paris Subvention, l'association peut déposer une demande de subvention.

Tout demandeur doit, préalablement au dépôt d'une demande de subvention dans le cadre de l'appel à projets, disposer d'un compte Paris Asso. La création d'un compte Paris Asso se fait à l'adresse parisasso.paris.fr et pour ce faire l'association doit disposer d'un numéro SIRET ou RNA (registre national des associations).

Les associations non encore inscrites sur le site Paris Asso sont invitées à le faire le plus tôt possible, sans attendre d'avoir constitué le dossier de demande de subvention pour l'appel à projets. Elles peuvent demander, le cas échéant, l'aide des Maisons de la Vie Associative et Citoyenne (MVAC) des arrondissements en prenant rendez-vous auprès de l'une d'elles (voir en annexe 1 la liste des MVAC).

3.3 Dépôt de la demande de subvention

Voir annexe n°2 et toutes les informations utiles sur : <https://www.paris.fr/pages/le-service-numerique-paris-subventions-24118>

3.4. Documents à joindre à la demande de subvention

Présentation du projet

La candidature est composée d'un document de présentation comprenant la description du projet de votre association et des pièces administratives et financières listées dans le règlement.

Pièces administratives :

Si votre association ne dispose pas de numéro RNA¹ ou si ces documents n'apparaissent pas sur le compte Paris Asso dans la section des documents récupérés depuis la base de données du Ministère de l'Intérieur :

⇒ *Transmettre la liste des membres du Conseil d'administration, et éventuellement du bureau de l'association en précisant la fonction de chacun ainsi que les statuts de l'association*

- Le dernier rapport annuel d'activité de l'association soumis à l'Assemblée générale ou le descriptif des actions menées l'année antérieure accompagné, le cas échéant, d'un exemplaire des publications de l'association.
- Le procès-verbal de l'Assemblée générale de l'association approuvant les comptes.
- Un relevé d'identité bancaire ou postal établi au nom de l'association avec l'intitulé exact de l'association telle qu'elle a été déclarée à la Préfecture.

Documents financiers :

- Le budget prévisionnel du projet pour lequel la subvention est demandée
- Le budget prévisionnel global de la structure

Si le montant des subventions accordées l'année précédente ou le montant demandé est supérieur à 23.000€, le bilan, le compte de résultat, et les annexes des deux derniers exercices écoulés certifiés par le président de l'association ou par un commissaire aux comptes si l'association a bénéficié de subventions publiques supérieures à 153.000€.

Plus d'infos sur : [Les demandes de subventions - Ville de Paris](#)

¹ Depuis 2009, toutes les associations (de type loi 1901) créées ou ayant déclaré un changement de situation disposent d'un *numéro RNA*. Le répertoire national des associations (RNA) est consultable sur la plateforme ouverte des données publiques [data.gouv.fr](#). Plus d'informations : [Comment retrouver le numéro d'identification RNA d'une association ? | Service-public.fr](#)

ANNEXE 1 – Liste des Maisons de la vie associative et citoyenne (MVAC)

dans les arrondissements accueillant des sites de festivité de proximité

MVAC Paris Centre – site Louvre : 5 bis rue du Louvre, 75001 Paris

01 47 03 69 90 - maison.asso.01.02@paris.fr

MVAC Paris Centre – site Marais : 5 rue Perrée, 75003 Paris

01 53 01 76 94 - maison.asso.03.04@paris.fr

MVAC des 5^e et 6^e arrondissements – Quartier Latin : 4 rue des Arènes, 75005 Paris

01 44 08 78 80 - maison.asso.05.06@paris.fr

MVAC du 7^e arrondissement : 4 rue Amélie, 75007 Paris

01 53 59 44 90 - maison.asso.07@paris.fr

MVAC du 8^e arrondissement : 28 rue Laure Diebold, 75008 Paris

01 53 67 83 60 - maison.asso.08@paris.fr

MVAC du 9^e arrondissement : 54 rue Jean-Baptiste Pigalle, 75009 Paris

01 49 70 81 70 - maison.asso.09@paris.fr

MVAC du 10^e arrondissement : 206 quai de Valmy, 75010 Paris

01 40 38 80 70 - maison.asso.10@paris.fr

MVAC du 11^e arrondissement : 8 rue du Général Renault, 75011 Paris

01 55 28 35 90 - maison.asso.11@paris.fr

MVAC du 12^e arrondissement : 181 avenue Daumesnil, 75012 Paris

01 53 33 51 20 - maison.asso.12@paris.fr

MVAC du 13^e arrondissement : 11 rue Caillaux, 75013 Paris

01 56 61 77 60 - maison.asso.13@paris.fr

MVAC du 14^e arrondissement : 22 rue Deparcieux, 75014 Paris

01 53 63 31 50 - maison.asso.14@paris.fr

MVAC du 15^e arrondissement : 22 rue de la Saïda, 75015 Paris

01 45 30 31 31 - maison.asso.15@paris.fr

MVAC du 16^e arrondissement : 14 avenue René Boylesve, 75016 Paris

01 53 92 29 30 - maison.asso.16@paris.fr

MVAC du 17^e arrondissement : 25 rue Lantiez, 75017 Paris

01 58 60 16 20 - maison.asso.17@paris.fr

MVAC du 18^e arrondissement : 15 passage Ramey, 75018 Paris

01 42 23 20 20 - maison.asso.18@paris.fr

Maison du Combattant, de la Vie Associative et Citoyenne du 19^e arrondissement : 20

rue Edouard Pailleron, 75019 Paris

01 53 72 89 10 - maison.asso.19@paris.fr

MVAC du 20^e arrondissement : 18 rue Ramus, 75020 Paris

01 40 33 33 61 - maison.asso.20@paris.fr

ANNEXE n°2 – Dépôt de la demande de subvention

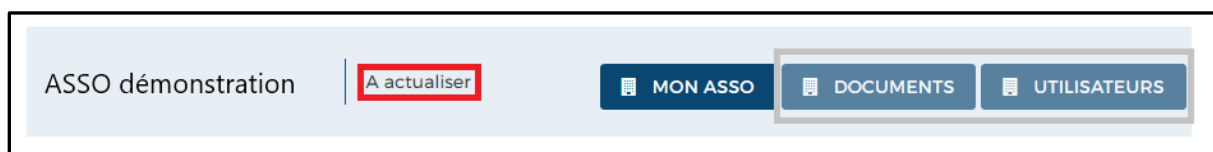
IMPORTANT : L'accès au service de dépôt de demande de subvention par le bouton « Paris Subventions / Déposer ou suivre mes demandes » **n'est possible que si le statut affiché est « Mise à jour le ... ».**

Cas n°1 :

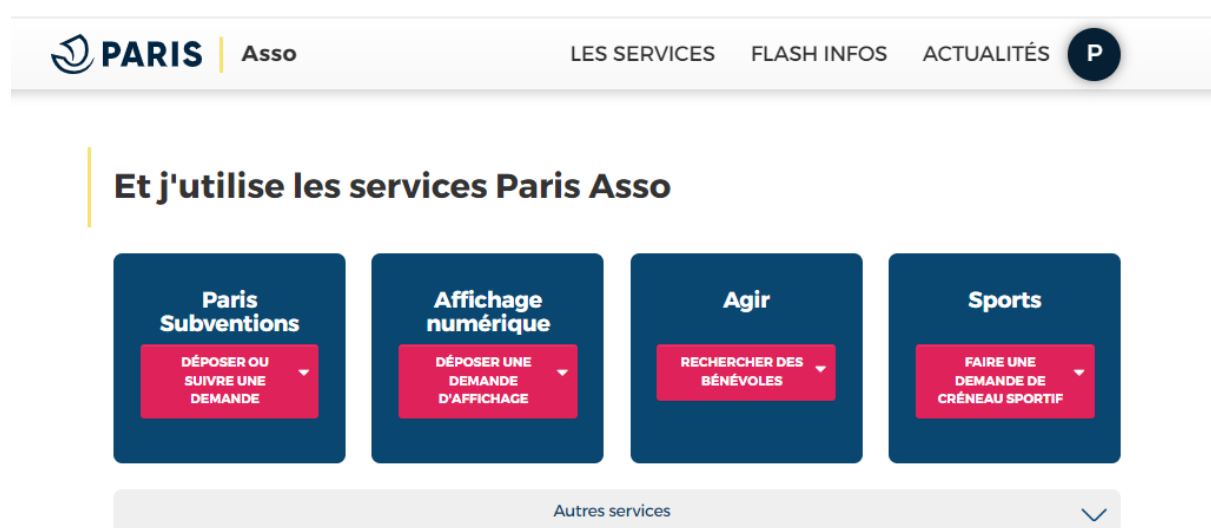
Si l'association vient de créer son compte et qu'elle ne dispose pas de numéro RNA ou bien si celle avait déjà un statut incomplet dans Simpa, son statut affiché par Paris Asso sera « à compléter ». Elle n'aura pas accès aux demandes de subventions (le bouton demeurant inactif). L'association devra dans ce cas ajouter dans « documents » ses derniers statuts ainsi que son récépissé de dernière déclaration en Préfecture et attendre l'intervention de l'équipe d'assistance de Paris Asso. Le délai pour cette intervention ne dépasse généralement pas 48h.

Cas n°2 :

Si son statut affiché est « A actualiser », cela signifie que ses informations ont été actualisées pour la dernière fois depuis plus de six mois. Elle devra accéder à ses informations (bouton « Mon asso ») puis les mettre à jour ou les confirmer afin d'avoir accès au service.



Dès que le statut est « Mise à jour le ... », le formulaire de demande de subvention est accessible dans la rubrique « Services » de Paris Asso par un clic sur le bouton « **déposer ou suivre mes demandes** ».



Cliquez sur : Paris Subventions / déposer ou suivre mes demandes »

Puis sur « Faire une demande de subvention »

A la première étape « Type de subvention demandée », veillez à bien renseigner l'intitulé de cette manière : FALSOLPC ; cela est capital pour le bon suivi de votre dossier ensuite.

The screenshot shows a web form titled '1 Type de subvention demandée'. It contains three radio button options for funding: 'Le fonctionnement annuel de votre structure', 'Un projet ou une action en particulier', and 'Un ou plusieurs investissements'. Below these is a paragraph explaining that specific information and documents will be required based on the chosen option, and that investment subsidies finance durable assets like equipment and work. At the bottom, there is a text input field labeled 'Intitulé *' with a blue border. Below the field is a small instruction: 'L'intitulé de votre demande doit permettre d'identifier facilement son objet'.

1 Type de subvention demandée

Votre demande vise-t-elle à financer : *

☐ Le fonctionnement annuel de votre structure

☐ Un projet ou une action en particulier

☐ Un ou plusieurs investissements

En fonction du type de demande, des informations et documents spécifiques vous seront demandés. Les subventions d'investissement financent les biens durables (par exemple : achat de gros matériel) et les travaux qui constituent le patrimoine de l'association. Pour ce dernier type de demande des devis doivent être fournis.

Intitulé *

L'intitulé de votre demande doit permettre d'identifier facilement son objet

Suivez les différentes étapes et recommandations.

Les champs du formulaire doivent reprendre de manière synthétique les informations essentielles contenues dans les « documents associés » joints à la demande.